



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 15 octobre 2018 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement à la demande de dérogations mineures suivante :

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

1651, rue de la Brunante

Permettre qu'une clôture (portail d'accès), soit installée à l'extrémité d'une rue privée alors que la réglementation de zonage prévoit qu'une clôture ne peut être implantée que sur un immeuble étant occupé par un usage principal.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 20 septembre 2018

Le greffier adjoint,

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, OMA